CHAPITRE 9 - Nouveaux rapports de puissance et enjeux mondiaux depuis 1990

COURS 1. Après la guerre froide, quel nouvel ordre mondial ? (1990-2003) (p. 282-283)

Comment s'organise le monde de l'après-guerre froide ?

A - Après 1990, vers un ordre mondial pacifié?

1. Un nouvel ordre garanti par l'ONU et les États-Unis

La fin de la guerre froide marque la fin d'une période d'affrontement idéologique entre l'URSS et les États-Unis et d'un état de guerre permanente dans lequel l'Organisation des Nations unies (ONU) (→ chapitre 4) a été réduite à l'impuissance. Elle semble ouvrir la voie à un monde où la paix serait garantie par une organisation multilatérale, l'ONU, appuyée par la superpuissance des États-Unis.

La première guerre du Golfe en 1991 apparaît alors comme un modèle pour la sécurité collective : une coalition internationale menée par les États-Unis de George Bush se forme sous l'égide de l'ONU pour rétablir la souveraineté du Koweït, annexé en 1990 par l'Irak.

C'est aussi au début des années 1990 que le processus de paix entre Israël et les territoires palestiniens (accords d'Oslo de 1993) connaît, grâce à l'arbitrage américain, une avancée décisive qui a pu laisser croire à la fin de ce conflit né aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale (→ chapitre 4).

2. Les progrès de la démocratie

Alors que les régimes démocratiques étaient minoritaires dans le monde jusqu'aux années 1980, la fin de la guerre froide est favorable à la chute des dictatures et à l'établissement de régimes libéraux. La démocratie gagne du terrain sur tous les continents.

En Europe centrale et orientale, des élections libres ont lieu après la chute des régimes communistes (Pologne, Tchécoslovaquie...). En Afrique du Sud, l'apartheid prend fin dans un climat de guerre civile marquée par des violences raciales. Le pays s'engage cependant dans un processus démocratique ; les premières élections multiraciales donnent le pouvoir à l'ANC (African National Congress, parti politique luttant contre l'apartheid) et à son leader Nelson Mandela, élu président en 1994.

B - De rapides désillusions

1. Recul de la démocratie et terrorisme

L'espoir d'une démocratie triomphante est rapidement déçu. Ainsi la Chine réprime violemment les manifestations démocratiques qui se tiennent à Pékin sur la place Tiananmen en 1989 (→ chapitre 7). Au Moyen-Orient, le processus de paix israélo-palestinien n'aboutit pas.

L'islamisme progresse au Liban, en Égypte, en Tunisie et en Algérie mais n'accède pas au pouvoir. L'Iran, république islamique depuis 1979, reste un cas isolé (→ chapitre 7). Il se radicalise et s'internationalise ; une partie de ses partisans se regroupe dans des organisations internationales terroristes comme Al-Qaïda.

2. Réveil des nationalismes et guerres intraétatiques

Durant la décennie 1990, le monde est confronté à de nombreuses guerres, le plus souvent intraétatiques, face auxquelles la communauté internationale se trouve impuissante. Ainsi en ex-Yougoslavie, la chute du communisme et le réveil des nationalismes provoquent l'éclatement du pays et quatre guerres successives (1991-1995 et 1999) où les populations civiles sont soumises à des pratiques génocidaires (« nettoyage ethnique » en Bosnie).

En Afrique, les guerres intraétatiques accompagnées de pillages et de massacres concernent de nombreux pays. Au Rwanda, dans un climat de lutte pour le pouvoir et de haine raciale, le gouvernement extrémiste hutu organise, entre avril et juillet 1994, le génocide de la population tutsi (1 million de victimes).

C - Le désordre mondial et l'empire américain après 2001

1. La remise en cause de la puissance américaine

Le 11 septembre 2001, deux avions de ligne détournés percutent les deux tours du World Trade Center à New York. Cette attaque d'Al-Qaïda, revendiquée par Oussama Ben Laden, fait vaciller la croyance des États-Unis dans l'universalité de leur modèle et révèle la menace d'un terrorisme islamiste mondialisé.

L'attaque du 11-Septembre provoque une rupture dans la politique étrangère américaine. Les États-Unis, en guerre contre le terrorisme, s'engagent dans des conflits armés contre les États supposés soutenir le terrorisme : en 2001 en Afghanistan avec l'accord de l'ONU, en 2003 en Irak sans l'accord de l'ONU et sans celui de certains de leurs alliés, notamment la France.

Cet unilatéralisme américain qui ne tient plus compte de la communauté internationale incarnée par l'ONU devient alors lui-même facteur de désordre. Le régime de dictature de Saddam Hussein en Irak est renversé par l'intervention américaine (2003) mais le pays ne connaît ensuite ni la paix, ni le retour à la démocratie.

2. Un monde à la recherche d'une gouvernance

Si le maintien d'un ordre mondial pacifié paraît impossible, l'ONU reste néanmoins une instance régulatrice indispensable. Les casques bleus (soldats chargés du maintien de la paix fournis par différentes puissances de l'ONU) interviennent désormais sur tous les continents. L'ONU se charge dans certains cas de l'administration provisoire d'États en faillite comme en Haïti de 1993 à 1996.

Des tentatives de régulation dans des domaines spécifiques comme le climat apparaissent. En 1997, au sommet des Nations unies de Kyoto, 38 États signent des accords qui les engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre mais les États-Unis, premiers pollueurs, ne les ratifient pas.

Une justice internationale se met en place : en 2002, la Cour pénale internationale est créée conformément au Statut de Rome, adopté en 1998 par 120 pays et ratifié depuis par plus de la moitié des pays du monde. Cour permanente et indépendante, elle fait suite à la tenue de juridictions temporaires pour le Rwanda et pour la Yougoslavie. Compétente pour juger les génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis depuis 2002 (→ chapitre 4), elle n'intervient cependant que lorsque les États sont jugés incapables d'engager eux-mêmes des poursuites pénales.

POINT DE PASSAGE. 1991 : la fin de l'apartheid en Afrique du Sud (p. 284-285)

Doc 1 p. 284 : La libération de Nelson Mandela (1990)

En ce jour de ma libération, j'exprime ma gratitude sincère et chaleureuse aux millions de mes compatriotes et à ceux qui de tous les coins du monde ont fait campagne sans relâche pour ma libération [...]. Aujourd'hui, une majorité de Sud-Africains, noirs ou blancs, admettent que l'apartheid n'a pas d'avenir [...]. L'étendue des destructions causées par l'apartheid à l'échelle de notre sous-continent est incalculable. Le tissu familial de millions de gens de mon peuple a été détruit. Des millions sont sans abri et sans travail. Notre économie est en ruine et notre peuple en proie à des troubles politiques. Notre recours à la lutte armée en 1960 [...] était purement défensif contre la violence de l'apartheid. Mais les facteurs qui ont rendu nécessaire cette lutte armée existent encore aujourd'hui ; nous n'avons pas d'autre choix que de continuer. Exprimons cependant l'espoir qu'un climat favorable à un règlement négocié verra bientôt le jour qui rendra inutile la lutte armée [...]. Les négociations sur le démantèlement de l'apartheid devront satisfaire l'attente extraordinaire de notre peuple pour une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unitaire [...]. Notre lutte a atteint un moment décisif. Nous appelons notre peuple à saisir ce moment pour que la transition vers la démocratie se déroule sans délai et sans à-coups. Cela fait trop longtemps que nous attendons notre liberté.

Discours de Nelson Mandela, hôtel de ville du Cap, 11 février 1990, dans F.-X. Fauvelle, <u>Convoquer l'Histoire</u>. <u>Nelson Mandela</u>: <u>trois discours</u> <u>commentés</u>, Alma éditeur, 2015.

Doc 3 p. 285 : Une nouvelle Afrique du Sud

Nous, peuple de l'Afrique du Sud,

Reconnaissons les injustices de notre passé ;

Honorons ceux qui ont souffert pour la justice et la liberté sur notre terre ;

Respectons ceux qui ont travaillé à la construction et au développement de notre pays ; et croyons que l'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent, unis dans notre diversité.

Ainsi, par l'entremise de nos représentants librement élus, nous adoptons cette Constitution comme loi suprême de la République, de façon à :

- guérir les divisions du passé et établir une société basée sur des valeurs démocratiques, la justice sociale et les droits humains fondamentaux ;
- poser les fondations d'une société démocratique et ouverte dans laquelle le gouvernement est basé sur la volonté du peuple et où tous les citoyens sont également protégés par la loi ; [...]
- construire une Afrique du Sud unie et démocratique capable de prendre sa place
 légitime comme État souverain dans la famille des nations.

Préambule de la Constitution (adoptée en octobre 1996, entrée en vigueur en février 1997).

Doc 5 p. 285 : La commission « Vérité et Réconciliation »

Entre 1995 et 1998, victimes et bourreaux sont invités à venir raconter leur histoire au cours d'audiences publiques.

Vous me demandez si l'amnistie¹ n'est pas un prix trop cher à payer. C'est un prix très lourd à payer, oui. Mais ceci dit, demandons-nous s'il existe quelque alternative. Les forces de sécurité [du régime d'apartheid] n'auraient probablement pas accepté, sans promesse d'amnistie, la transition vers une société démocratique [...]. On a ouvert aux victimes un forum officiel où elles ont raconté leur histoire [...]. Il y a donc reconnaissance de la part de la nation entière, et c'est inestimable. Être reconnu comme une personne à part entière, pouvoir raconter son histoire devant une commission nommée par un président que vous avez élu, c'est inestimable [...]. Nous avons obligation d'être équitables dans le sens où nous voulons donner à chacun la possibilité d'exposer son cas. Ce qui ne veut pas dire que la victime est sur le même plan que le coupable ; cela irait à l'encontre de l'ordre moral de notre communauté comme de l'univers entier [...]. Il y a des effets qu'on peut constater à court terme, mais la réconciliation est en vérité un processus.

« Pas d'amnistie sans pardon », entretien avec l'archevêque

Desmond Tutu (président de la commission « Vérité et Réconciliation »),

Esprit, décembre 1997.

 Décision qui efface le caractère punissable des faits auxquels elle s'applique.

DOCUMENTS. 1991-1999: la guerre en ex-Yougoslavie (p. 286-287)

Doc 2 p. 287 : Le rôle de l'ONU en question

Bihac est une ville du nord-ouest de la Bosnie, peuplée de Bosniaques musulmans. Elle est décrétée zone de sécurité de l'ONU (1 249 casques bleus) mais attaquée par les Serbes en 1994.

Quand on est dans un pays en guerre, armés, et qu'on a pour ordre de ne pas utiliser ses armes, on est de fait du côté de l'agresseur, de celui qui essaie de conquérir du terrain. À Bihac, cela signifiait indéniablement être du côté des Serbes.

J'ai menti à un certain nombre de gens à qui on avait dit « mais oui, on va vous aider, si la guerre arrive, vous n'aurez qu'à venir nous rejoindre dans le poste d'observation ». [...] Et le jour où la guerre arrivait, on n'était même plus dans le poste d'observation parce qu'on avait déménagé deux jours avant.

François Crémieux, appelé du contingent en mission volontaire pour l'ONU en 1994, cité dans <u>L'Histoire</u>, n° 460, juin 2019.

Doc 3 p. 287 : Les accords de Dayton (1995)

La paix venue de Washington une fois de plus, c'est donc au président Bill Clinton¹, [...] qu'il est revenu d'annoncer un accord de paix largement enfanté par la diplomatie américaine. [...] Et l'Europe, demandera-t-on ? À cette question qui les exaspère, les dirigeants européens répondent : depuis 4 ans, ce sont notamment des « casques bleus » britanniques, néerlandais, espagnols, ukrainiens et français qui sont sur le terrain. Ils ont protégé les convois d'aide humanitaire, nourri et soigné les populations. [...] Sans doute faudra-t-il attendre encore un peu pour dire si la paix de Dayton est un triomphe de la diplomatie américaine. Elle solde, à coup sûr, ce qu'il faut bien appeler un fiasco européen.

Ce n'est pas que les États-Unis soient sans blâme dans cette affaire. Dès le début, l'administration Bush² [...] se refuse au moindre engagement. L'administration Clinton n'intervient qu'à la demande expresse des Européens, pour accoucher d'un plan de paix qui est, en gros, le leur [...]. Elle le fait parce qu'il en va de l'avenir de l'OTAN, donc de son leadership, sur l'Alliance atlantique. Seulement, elle le fait avec les attributs d'une vraie grande puissance : la force au service de la diplomatie. La leçon n'en est que plus terrible pour les Européens, toujours à mille lieues d'une politique de défense commune – dont, après tout, les nouveaux membres de l'Union disent, publiquement, qu'ils ne veulent pas.

Éditorial du Monde, 23 novembre 1995.

- 1. Président des États-Unis de 1993 à 2001.
- 2. George Bush, président des États-Unis de 1989 à 1993.

Doc 5 p. 287 : L'intervention de la justice internationale

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (La Haye, Pays-Bas) est institué par l'ONU dès 1993 pour juger les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie. Sa procureure, Carla Del Ponte, publie en 2001 un communiqué de presse rendant compte de l'arrestation de Slobodan Milošević :

L'arrivée de Slobodan Milošević au quartier pénitentiaire du Tribunal constitue un événement important pour la justice pénale internationale. Il est à La Haye, et je m'en réjouis. [...] Le Tribunal a été créé par le Conseil de sécurité de l'ONU pour contribuer au rétablissement et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je suis convaincue qu'il ne peut y avoir de paix durable au sein d'une société que si l'on permet au système de justice pénale de suivre son cours. Une fois mis en accusation, même les plus hauts dirigeants doivent répondre des allégations formulées à leur encontre. Il faut montrer aux victimes des atrocités qu'il existe un véritable mécanisme permettant de traduire ces accusés devant une juridiction pour qu'ils rendent compte de leurs actes. Nul n'est au-dessus des lois ni hors d'atteinte de la justice internationale. Aujourd'hui, la communauté internationale se montre résolue à ce que les victimes ne tombent pas dans l'oubli et à ce que leur histoire passe à la postérité.

Déclaration de la procureure Carla Del Ponte, La Haye, 29 juin 2001.

DOCUMENTS. 1994 : le génocide des Tutsi (p. 288-289)

Doc 1 p. 288 : Diffuser la haine raciale

Kangura est le journal officiel du régime hutu.

1. Tout Muhutu [Hutu] doit savoir qu'une Umututsikazi [femme tutsi] où qu'elle soit,

travaille à la solde de son ethnie tutsi. Par conséquent est traître tout Muhutu qui

épouse une Umututsikazi, qui fait d'une Umututsikazi [femme tutsi] sa concubine, qui

fait d'une Umututsikazi sa secrétaire ou sa protégée [...].

4. Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi [Tutsi] est malhonnête dans ses affaires.

Il ne vise que la suprématie de son ethnie [...].

5. Les postes stratégiques tant politiques, administratifs, économiques, militaires et

de sécurité doivent être confiés aux Bahutu [Hutu] [...].

7. Les forces armées rwandaises doivent être exclusivement hutu [...].

8. Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi [Tutsi].

9. Les Bahutu, où qu'ils soient, doivent être unis, solidaires et préoccupés du sort de

leurs frères bahutu [...]. Les Bahutu doivent être fermes et vigilants contre leur

ennemi commun tutsi [...].

« Les Dix Commandements des Bahutu », Kangura, n° 6,

6 décembre 1990.

Doc 4 p. 289 : Un génocide planifié

Note du major belge Hock, 2 mois avant le début du génocide.

Il est indéniable qu'il existe aujourd'hui au Rwanda des milices [interahamwe¹] qui sont le « bras armé » de l'extrémisme hutu [...]. Elles bénéficient indubitablement du soutien, généralement discret mais parfois plus ouvert, d'autorités légales [...]. [Elles] auraient notamment reçu la mission de localiser toutes les familles tutsi. Des assassinats de Tutsi seraient prévus, dans les zones où ils sont concentrés. Dans les manifestations, les interahamwe sont parfois armés de machettes, de gourdins et de pierres. Ils procéderaient également à la distribution clandestine d'armes au sein de la population.

Note du major Hock, Service général de renseignement et de la sécurité belge, 2 février 1994, archives du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

1. Milices hutu qui prennent une part active aux massacres.

Doc 5 p. 289 : Un « génocide des voisins »

Les Tutsi n'imaginaient pas que le gouvernement allait les faire éliminer par leurs concitoyens et voisins les plus proches, tous endoctrinés et incités à commettre l'innommable. Moi aussi, j'ai été naïve. J'ai cru que les tueries n'auraient lieu qu'à Kigali, sans qu'ailleurs au Rwanda on soit inquiété! À Muhima [quartier de Kigali], les pillages, les meurtres et les assassinats ont commencé. Les balles sifflaient sans relâche à nos oreilles. Chez notre voisin, un colonel du nom de Bizimana, plusieurs pelotons se sont rassemblés. Ils se sont réparti les tâches [...]. Des cris et des gémissements ont fusé de toutes parts, mêlés aux sifflements des balles et aux derniers soupirs. Nous sommes précipitamment sortis de la maison pour fuir. Mon mari, Claver, et un homme appelé Munyakayanza ont couru, prenant le chemin en contrebas de la maison qui conduit à Nyabugogo. Ils ont été arrêtés par des interahamweet regroupés avec d'autres Tutsi venus d'ailleurs. Tous ont été tués ce 10 avril 1994 [...]. Arrivées à une barrière érigée par des interahamwe, j'ai trouvé M. Cyprien que je connaissais. M'apercevant, il m'a dit à voix basse : « Passe par-là, ne passe pas par ici, sinon on va te tuer ».

Témoignage d'une rescapée, Irène Mukansigaye, cité dans F. Prudhomme (dir.) Cahiers de mémoire, Kigali, 2019, Classiques Garnier, 2019.

POINT DE PASSAGE. Le 11 septembre 2001 (p. 290-291)

Doc 2 p. 290 : Le terrorisme, un nouveau type de guerre

Le défi longtemps redouté s'est finalement déclaré le 11 septembre quand l'islam radical a déclenché sa guerre mondiale dans une attaque littéralement spectaculaire sur la terre américaine. Étonnamment, toutefois, cette alliance antiaméricaine n'inclut aucune grande puissance. Elle n'inclut même aucun État hormis la complicité d'un Afghanistan¹ lui-même pris en otage. C'est la bonne nouvelle. La mauvaise, c'est qu'en raison de son infiltration intraétatique, le réseau terroriste d'Al-Qaïda n'a pas d'adresse connue. Et une adresse fixe (base de toutes représailles) est indispensable pour une action efficace. De plus, avec le soutien officieux de certains régimes voyous², ce réseau terroriste dispose d'armes non conventionnelles³, use de stratégies non-conventionnelles et est alimenté par un radicalisme et un fanatisme suicidaire que l'on n'a pas l'habitude d'associer aux adversaires étatiques.

Charles Krauthammer, <u>The Weekly Standard</u>, 12 novembre 2001 (traduction : S. Kuhn).

- 1. État dans lequel se trouve Oussama Ben Laden au moment des attentats.
- 2. Désignation par les États-Unis des États soutenant le terrorisme islamiste international.
- 3. Armes nucléaires, bactériologiques ou chimiques.

Doc 4 p. 291 : Une analyse de la politique américaine

George W. Bush a lancé, en riposte aux attentats du 11 septembre 2001, une « guerre globale contre la terreur ». Les membres effectifs d'Al-Qaïda n'étaient alors qu'un ou deux milliers. Dix-huit années plus tard, cette « guerre » aux nombreuses évolutions a causé des centaines milliers de victimes et englouti des centaines de milliards d'euros. Mais les partisans d'Al-Qaïda, de Daech¹ et de leurs organisations affiliées sont désormais des dizaines de milliers, avec des centaines de milliers de sympathisants, présents dans le monde entier. Certes, les jihadistes² ne disposent plus de territoire sous leur contrôle exclusif, mais ce n'était pas non plus le cas en 2001. Le caractère fondamentalement militaire de ces campagnes « anti-terroristes » explique une bonne part de leur bilan contrasté.

Article du blog de l'historien Jean-Pierre Filiu sur le site du journal Le Monde, 15 septembre 2019.

- 1. Voir définition p. 293.
- 2. Terroristes qui veulent imposer la loi islamique par la violence.

Doc 5 p. 291 : La réaction du président des États-Unis

Le 11 septembre, les ennemis de la liberté ont commis un acte de guerre contre notre pays. [...]

Notre riposte implique bien plus que des représailles instantanées et des frappes isolées. Les Américains ne doivent pas s'attendre à une seule bataille, mais à une longue campagne, sans précédent. Elle pourra comprendre des frappes spectaculaires, diffusées à la télévision, et des opérations secrètes, secrètes jusque dans leur succès. Nous allons priver les terroristes de financement, les dresser les uns contre les autres, les pourchasser d'un endroit à un autre, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de refuge ou de repos. Nous poursuivrons les nations qui assurent une aide ou un asile au terrorisme. Chaque pays, dans chaque région, doit maintenant prendre une décision. Ou bien vous êtes avec nous, ou bien vous êtes avec les terroristes. À partir de maintenant, tout pays qui continue d'abriter ou de soutenir le terrorisme sera considéré par les États-Unis comme un régime hostile. [...] Cette lutte n'est cependant pas celle de la seule Amérique. Et son enjeu n'est pas seulement la liberté de l'Amérique. Cette lutte est celle du monde entier. C'est une lutte de civilisation. C'est la lutte de tous ceux qui croient au progrès et au pluralisme, à la tolérance et à la liberté.

George W. Bush, président des États-Unis (2001-2009), discours devant le Congrès des États-Unis, 20 septembre 2001.

COURS 2. Les nouveaux désordres mondiaux depuis 2003

Comment les nouveaux désordres mondiaux bouleversent-ils le système international ?

A - Les nouveaux visages de la puissance

1. Redéfinir la puissance américaine

Avec Barack Obama, élu en 2008, les États-Unis entendent sortir de l'unilatéralisme des années Bush (intervention en Irak en 2003) pour privilégier la diplomatie et la concertation. Restaurer l'image du pays et promouvoir le désarmement deviennent les nouveaux axes de la politique étrangère états-unienne.

Cette volonté de désengagement se concrétise avec le début du retrait des troupes d'Irak en 2011, mais elle se heurte cependant aux regains de tension dans le monde. Les États-Unis maintiennent leur présence (en Afghanistan, par exemple) et multiplient les opérations militaires ciblées contre le terrorisme islamique, notamment au Moyen-Orient.

2. Vers un monde multipolaire

Le début du XXI^e siècle voit l'émergence de nouveaux concurrents politiques et économiques qui entendent peser dans un monde multipolaire

La Chine de Xi Jinping, 2^e puissance économique mondiale et 1^{re} armée au monde par ses effectifs, affirme ainsi ses ambitions géopolitiques. Sa stratégie navale du « collier de perles » (développement d'un réseau de bases militaires et stratégiques) et ses revendications territoriales créent d'importantes tensions en Asie du Sud-Est.

En Russie, Vladimir Poutine se repositionne comme un acteur incontournable du jeu international. La guerre en Géorgie en 2008, l'annexion de la Crimée en 2014 ou son intervention dans le conflit syrien depuis 2015 constituent autant de démonstrations de force.

B - Un monde toujours plus déstabilisé

1. De nouvelles formes de conflits

Alors que les conflits étaient devenus moins nombreux et moins meurtriers, la tendance semble s'inverser à partir des années 2011-2012. Ils touchent majoritairement un « arc de crises » qui s'étend du Sahel à l'Asie centrale, en passant par l'Afrique orientale et le Moyen-Orient.

Acteurs et victimes, les civils se retrouvent au cœur de ces conflits intraétatiques.

Dans la guerre en Syrie, qui a coûté la vie à près d'un demi-million de civils depuis

2011, le régime de Bachar Al-Assad a mené une cinquantaine de sièges à grand
renfort de bombardements et d'armes chimiques et multiplié les crimes de guerre

(viols, torture...).

2. Des menaces difficiles à enrayer

Les conflits asymétriques conduisent à une violence diffuse qui échappe aux tentatives de régulation. Les opérations de maintien de la paix de l'ONU, déployées pour l'essentiel en Afrique, s'avèrent bien souvent impuissantes.

Plusieurs pays ont été déstabilisés par l'onde de choc issue des soulèvements populaires des « printemps arabes » en 2011 (Syrie, Égypte). Depuis 2014, alors que la Tunisie semble réussir sa transition vers la démocratie, les guerres civiles plongent dans le chaos des États comme la Libye ou le Yémen.

Les mouvements terroristes djihadistes prospèrent dans des États fragilisés.

L'organisation État islamique (Daech) s'est ainsi étendue sur un territoire entre Irak et

Syrie, semant la terreur au sein des populations locales. Elle menace également

l'Europe en multipliant les attentats, comme ceux qui ont frappé la France depuis

2015 (Paris, Nice, Strasbourg...). Au Mali ou au Nigéria, l'ancrage de groupes

islamistes s'accompagne du développement de groupes d'autodéfense qui amplifie

le climat d'insécurité dans le pays.

C - La communauté internationale : entre rivalités et coopération

1. Des risques globaux

Les menaces globales, comme le terrorisme, la prolifération nucléaire ou le changement climatique, réclament des réponses, elles aussi, globales. En 2015, les cinq puissances membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (avec l'Allemagne et l'Union européenne), parviennent à imposer à l'Iran la signature d'un accord sur ses programmes nucléaires.

Quelques mois plus tard, l'accord de Paris sur le climat est signé lors de la COP21.

Fruit de négociations associant aux États des acteurs non étatiques tels que les

ONG, l'accord est salué comme une avancée. La multiplication de catastrophes

naturelles, les spéculations sur les ressources énergétiques et alimentaires,

témoignent de l'urgence de la situation et de la nécessité de prendre en compte les

implications pour la sécurité mondiale de la crise écologique.

2. La tentation du repli sur soi

Conflits ou catastrophes contraignent les populations à l'exode. La Turquie et le Liban accueillent ainsi des millions de réfugiés syriens. Depuis la Libye ou la Turquie, de nombreux migrants africains ou syriens tentent de rejoindre les pays du nord de la Méditerranée. En Europe, cette « crise migratoire » et la restriction des politiques d'accueil ainsi que le contrôle militarisé des frontières provoquent de vifs débats.

À l'espoir d'une coopération succèdent les désillusions et le repli. Élu en 2016, le nouveau président américain, Donald Trump, décide de se retirer de l'accord de la COP21 et dénonce celui sur le nucléaire iranien. Il ouvre toutefois, après avoir brandi la menace d'un conflit, des négociations avec la Corée du Nord elle aussi engagée dans un programme d'élaboration d'armes nucléaires.

Aujourd'hui, ce repli sur les intérêts nationaux, prôné par certains dirigeants politiques, est un nouveau défi pour l'ordre mondial. En 2019, les États-Unis et la Russie ont décidé de sortir du traité prévoyant la destruction des armes nucléaires à portée intermédiaire (signé en 1987) au risque de relancer la course à l'armement et d'ouvrir une ère d'incertitude.

DOCUMENTS. Le risque nucléaire : le cas de la Corée du Nord (p. 294)

Doc 1 p. 294 : L'ONU face au risque nucléaire

Le Conseil de sécurité, [...] réaffirmant que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales,

Se déclarant très profondément préoccupé par les essais nucléaires effectués les 3 et 28 juillet 2017 par la République populaire démocratique de Corée [...].

- Condamne avec la plus grande fermeté les essais de missiles balistiques effectués [...];
- 2. Réaffirme ses décisions selon lesquelles la République populaire démocratique de Corée ne procédera à aucun nouveau tir recourant à la technologie des missiles balistiques ou essai nucléaire et s'abstiendra de toute autre provocation [...]; doit abandonner toutes armes nucléaires et tous programmes nucléaires existants de façon complète, vérifiable et irréversible [...];
- **8.** Décide que la République populaire démocratique de Corée ne doit pas fournir, vendre [...] du charbon, du fer et des minerais de fer, et que tous les États doivent interdire l'achat à la République populaire démocratique de Corée.

Résolution 2371, adoptée par le Conseil de sécurité, 5 août 2017.

DOCUMENTS. Le risque terroriste (p. 295)

Doc 2 p. 295 : Le terrorisme islamiste, une menace mondiale

En réaction à des attentats commis à Paris le 13 novembre 2015, le président François Hollande prononce un discours devant le Congrès (députés et sénateurs) réuni à Versailles.

La France est en guerre. Les actes commis vendredi soir à Paris et près du Stade de France, sont des actes de guerre. Ils ont fait au moins 129 morts et de nombreux blessés. Ils constituent une agression contre notre pays, contre ses valeurs, contre sa jeunesse, contre son mode de vie. Ils sont le fait d'une armée djihadiste¹, le groupe Daech² qui nous combat parce que la France est un pays de liberté, parce que nous sommes la patrie des droits de l'homme. [...] Depuis le début de l'année, l'armée terroriste de Daech a notamment frappé à Paris, au Danemark, en Tunisie, en Egypte, au Liban, au Koweït, en Arabie saoudite, en Turquie, en Libye. Elle massacre chaque jour et opprime des populations. C'est la raison pour laquelle la nécessité de détruire Daech constitue un sujet qui concerne toute la communauté internationale. J'ai donc demandé au Conseil de sécurité³ de se réunir dans les meilleurs délais pour adopter une résolution marquant cette volonté commune de lutter contre le terrorisme. [...] Il ne s'agit donc pas de contenir, mais de détruire cette organisation à la fois pour sauver des populations, celles de Syrie, celles d'Irak mais je pourrais ajouter celles du Liban, de Jordanie, de Turquie, tous les pays voisins. C'est aussi de nous protéger, pour éviter que ne viennent sur notre territoire comme ce fut le cas vendredi des combattants étrangers pour mener des actes terroristes.

Discours de François Hollande devant le Congrès, 16 novembre 2015.

- 1. Terroristes qui veulent imposer la loi islamique par la violence.
- 2. Voir définition p. 293.
- 3. Conseil de sécurité de l'ONU.

PASSÉ / PRÉSENT. Pourquoi une politique climatique mondiale est-elle si difficile à mettre en œuvre ? (p. 296-297)

Doc 1 p. 296 : Le sommet de Rio en 1992

En juin 1992, à Rio de Janeiro (Brésil), la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement veut faire progresser les responsabilités et les droits environnementaux des États.

Principe 1 – Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. [...]

Principe 3 – Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

Principe 4 – Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. [...]

Principe 7 – Les États doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable¹, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

Déclaration de Rio sur le développement et l'environnement, juin 1992.

1. Modèle de développement qui permet de satisfaire les besoins d'une génération sans compromettre la possibilité, pour les générations suivantes, de satisfaire les leurs.

Doc 3 p. 297 : L'accord de Paris, une avancée historique

La conférence de Paris ou COP21 vise à fixer les objectifs de lutte mondiale face aux changements climatiques après la fin des mesures du protocole de Kyoto, en 2020. Des représentants de 195 pays, dont de nombreux chefs d'État et de gouvernement, y sont réunis, ainsi que plusieurs organisations.

Nous sommes en effet parvenus, et c'est ma conviction profonde, à un projet d'accord ambitieux et équilibré qui reflète les positions des parties. [...] Ce texte, qui est nécessairement un texte équilibré, contient les principales avancées dont beaucoup d'entre nous pensaient qu'elles seraient peut-être impossibles à obtenir. Le projet d'accord proposé est différencié, juste, durable, dynamique, équilibré, et juridiquement contraignant [...]. Il reconnaît la notion de « justice climatique », et il tient compte, sur chaque sujet, des responsabilités différenciées des pays, de leurs capacités respectives à la lumière des circonstances nationales. Il confirme notre objectif central, vital même, de contenir l'augmentation de la température moyenne bien en deçà de 2 degrés et de s'efforcer de limiter cette augmentation à 1,5 degré, ce qui permettrait de réduire significativement les risques et les impacts liés au changement climatique. Il fixe un objectif à long terme ambitieux mais nécessaire. Il fait de la réduction des émissions de gaz à effet de serre l'affaire de tous.

Discours de clôture de Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères français, 12 décembre 2015.

Doc 4 p. 297 : Un accord en danger

Donald Trump a donc mis sa promesse électorale à exécution. Les États-Unis, deuxième plus gros émetteur mondial de gaz à effet de serre, se retirent de l'accord de Paris sur le climat et cessent tout financement. C'est une double déflagration et personne ne peut dire quelles en seront les conséquences sur la suite des négociations climatiques. « À partir d'aujourd'hui, les États-Unis cesseront toute mise en œuvre de l'accord de Paris [...] et du fardeau économique et financier qu'il impose à notre pays », a déclaré le président des États-Unis dans le Rose Garden de la Maison-Blanche, jeudi 1er juin dans l'après-midi. [...] « L'accord de Paris compromettrait notre économie, briserait nos travailleurs, affaiblirait notre souveraineté, imposerait des risques juridiques inacceptables et nous mettrait en situation de faiblesse permanente par rapport aux autres pays du monde, a-t-il assuré. Il est temps de placer Youngstown dans l'Ohio, Detroit dans le Michigan, et Pittsburgh en Pennsylvanie, et beaucoup d'autres endroits dans notre grand pays, avant Paris, en France. Il est temps de rendre l'Amérique grande de nouveau. »

S. Roger, G. Paris et M. Semo, « Climat : après l'annonce du retrait américain, une onde de choc et des questions », <u>Le Monde</u>, 2 juin 2017.

RÉVISIONS. Nouveaux rapports de puissance et enjeux mondiaux depuis 1990 (p. 298)

1. Après la guerre froide, quel nouvel ordre mondial ? (1990-2003)

La fin de la guerre froide semble ouvrir la voie à un monde où la paix serait garantie par une organisation multilatérale, l'ONU, appuyée par les États-Unis. Au début des années 1990, cet espoir se traduit par une capacité nouvelle de la communauté internationale à faire appliquer le droit international et à résoudre les conflits. Dans ce nouveau contexte, la démocratie progresse comme en Afrique du Sud grâce à la fin du régime d'apartheid. Cependant, les désillusions sont rapides.

La sécurité du monde est mise en péril par diverses menaces. Le réveil des nationalismes et la multiplication des conflits intraétatiques affectent l'Europe où les guerres en ex-Yougoslavie voient la réapparition de pratiques génocidaires. C'est aussi le cas en Afrique, secouée par de nombreux conflits et par le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda.

La menace terroriste s'internationalise et provoque, avec les attentats du 11 septembre 2001, une réorientation unilatérale de la politique américaine. Au début des années 2000, la mise en place d'un ordre mondial pacifié et régulé paraît impossible.

2. Les nouveaux désordres mondiaux depuis 2003

L'élection de Barack Obama laisse espérer une politique américaine plus ouverte au multilatéralisme car dans un monde devenu multipolaire, les puissances émergentes entendent peser dans le système international. Le conflit syrien, qui débute en 2011 et qui est toujours en cours, est le plus grave de ces dernières décennies.

Le monde est de plus en plus déstabilisé. Le nombre de conflits repart à la hausse.

Les guerres asymétriques échappent aux tentatives de régulation. Les civils sont pris pour cibles et souvent forcés à l'exode.

La communauté internationale doit affronter des menaces et enjeux globaux comme le terrorisme, le risque nucléaire et le dérèglement climatique. Mais l'ordre mondial et la solidarité internationale sont aujourd'hui menacés par le repli national.